

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

COMPTE RENDU

Transmis aux Conseillers Municipaux le	03 OCTOBRE 2011
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

ORDRE DU JOUR

- 1) Installation de Monsieur Jean-Michel Lambert comme nouveau Conseiller Municipal – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès verbal de la séance du 28 juin 2011
- 4) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 5) Election d'un nouvel Adjoint au Maire – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 6) Modification des commissions municipales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 7) Remplacement de Mme Emmanuelle CONRAD au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 8) Composition de la commission d'Appel d'offres – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 9) Indemnités de fonctions attribuées au Maire et aux Adjointes au maire – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 10) Transfert des activités de la Caisse des Ecoles vers la Ville – Rapporteur : Madame Virginie TOLLARD
- 11) Tarifs de la restauration scolaire 2011/2012 – Rapporteur : Madame Virginie TOLLARD
- 12) Budget principal de la Commune – Exercice 2011 – Vote de la décision modificative n° 1 au Budget 2011 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 13) Avis relatif à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie des produits des manifestations culturelles – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 14) Attribution d'un complément de subvention à l'Ecole Primaire « Bernard Palissy » - Rapporteur : Madame Virginie TOLLARD
- 15) Taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de Joinville-le-Pont – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 16) Autorisation donnée au Maire de déposer une déclaration préalable pour la création d'un auvent sur l'entrée de l'école élémentaire Parangon – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 17) Contrat de performance avec l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 18) Avis sur le plan stratégique régional de santé d'Ile-de-France – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 19) Personnel communal – Tableau des effectifs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 20) Retrait de la parcelle T20 du lotissement de la villa Rousseau – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 21) Vœu relatif à la réouverture immédiate de la 6^{ème} classe sur l'école maternelle P'tit Gibus
- 22) Questions diverses.

La séance est ouverte à 20 h 30

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS	
ADJOINTS	Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Patrice GENTRIC	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Chantal DURAND	<input type="checkbox"/>	
	Mme Marie-Paule de FABREGUES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Jacques GRESSIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Jeannine CHERY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Patrice POSEZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Virginie TOLLARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Pierre MARCHADIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		M. André BIZEUL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Jean-Marie PLATET	<input type="checkbox"/>
		Mme Nadine MIRALT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Nadine CREUSOT	<input type="checkbox"/>
		Mme Nadine CREUSOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Brahim BAHMAD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Amèle SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mlle Isabelle PERCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Alain BARUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Liliane MOUGEOT- DAMIDOT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Marie-Paule de FABREGUES	<input type="checkbox"/>
		M. Boutaïeb KADDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Jean-Michel LAMBERT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Benoit WILLOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Florence WEISSLER-LOPEZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrivée en séance au point n°10	<input type="checkbox"/>
		M. Marc VERSTRAETE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Yves TAMET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Olivier AUBRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mme Sylvie MERCIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
M. Areski OUDJEBOUR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Mme Sandra GRELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
M. Gérard OUTTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	29
Nombre de membres excusés représentés	4
Absent	0

M. LE DEPUTE-MAIRE : Comme vous le savez, j'ai reçu pendant l'été la démission de notre collègue Emmanuelle CONRAD de ses fonctions de maire-adjoint et de membre du Conseil municipal de Joinville-le-Pont. Emmanuelle a souhaité se retirer de la vie municipale pour des raisons d'organisation personnelle et familiale, motifs que je respecte tout à fait.

Très impliquée dans la vie municipale depuis mars 2008, Emmanuelle CONRAD a tout d'abord été chargée d'une délégation à la Culture et à la Jeunesse. C'est dans ce cadre qu'elle a impulsé de nombreux événements de qualité comme Joinville Art Expo, salon dédié à l'art contemporain, et redynamisé le cinéma. Depuis juin 2009, elle concentrait son action sur la Jeunesse et la Politique de la Ville où elle a permis la création d'un nouvel Espace Jeunes avenue Gallieni, la rénovation de la Ludothèque et du Chalet, le développement des Aides à Projets Jeunes, etc. Elle s'est aussi beaucoup investie, au titre de la Politique de la Ville, dans la défense des locataires de la Résidence Egalité lors de sa réhabilitation particulièrement difficile.

Je tiens à la remercier ici publiquement pour la qualité de son investissement, depuis plus de 3 ans, en faveur de Joinville et des Joinvillais. Je sais qu'elle demeurera attentive à la vie municipale et qu'elle nous fera remonter les demandes et les besoins des Joinvillais : qu'elle en soit aussi remerciée par avance.

J'ai demandé à Emmanuelle CONRAD de conserver sa délégation jusqu'à ce jour, puisque notre Conseil municipal de ce soir va acter les changements à intervenir dans la majorité municipale.

Tout d'abord, l'arrivée comme conseiller municipal de Jean-Michel LAMBERT. Jean-Michel, nous allons d'ici quelques minutes t'installer au sein du Conseil municipal de Joinville-le-Pont et nous te souhaitons tous dès maintenant la bienvenue.

C'est aussi au cours de notre séance de ce soir que je vous proposerai d'élire un nouvel Adjoint au Maire, nous y reviendrons aussi lors d'un point suivant.

Je vous informe également que j'ai chargé Chantal ALLAIN, conseillère municipale déléguée, d'une nouvelle mission puisque, outre le Handicap et le Sport, elle est désormais en charge de la Jeunesse. Enfin, Jean-Marie PLATET devient conseiller municipal délégué, et je lui ai confié l'important dossier de la Politique de la Ville.

Avant que nous n'abordions le premier point de notre ordre du jour, je voudrais rendre hommage à Jean-Marc LEVETTI, conseiller municipal de Joinville-le-Pont de 1978 à 1995, décédé brutalement le 6 août dernier à l'âge de 57 ans. Conseiller municipal engagé, il a beaucoup œuvré pour les Joinvillais et l'amélioration de leurs conditions de vie à Joinville. Je vous demande de vous lever afin d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Le Conseil Municipal se lève et observe une minute de silence

Je souhaiterais, pour commencer, rajouter un point à l'ordre du jour de notre conseil : le vote d'un vœu d'opposition à la fermeture de la 6^{ème} classe de l'école maternelle du P'tit Gibus.

Le point est inscrit à l'unanimité à l'ordre du jour (délibération n°21).

1 INSTALLATION DE MONSIEUR JEAN MICHEL LAMBERT COMME NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

M. LE DEPUTE-MAIRE installe Monsieur Jean-Michel Lambert comme nouveau Conseiller Municipal et lui souhaite la bienvenue.

* *
*

2 DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Mme Isabelle PERCHE est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire.

2	DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
<i>Le Conseil désigne à l'unanimité Mme Isabelle PERCHE</i>	

* *

--

*

3 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2011

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3 et demande s'il y a des demandes de modification.

3		APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2011
<i>Le Conseil approuve le procès verbal par :</i>		
pour	22	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Pierre MARCHADIER, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Jean-Michel LAMBERT, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Joinville en Mouvement »)
contre	-	-
abstention	07	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »), M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »).
<i>Ne prennent pas part au vote : Mme Virginie TOLLARD, Mme Amèle EWART, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, Mme Sandra GRELLIER</i>		

* *
*

4 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 4. Il demande si les conseillers municipaux ont des questions.

4		COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>		

* *
*

5 ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 5. Il demande si les conseillers municipaux ont des questions. Il propose de voter à main levée ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

5		ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE
Après en avoir décidé à l'unanimité de voter à main levée – Monsieur Pierre MARCHADIER est élu 9 ^{ème} Adjoint au Maire par : - 29 voix pour		

- 3 abstentions

M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») ; M. Benoit WILLOT (liste « Joinville en Mouvement »)

- 1 voix contre

M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement »)

- Précise que le nouveau tableau du Conseil Municipal est le suivant

M. Olivier.DOSNE Maire	Maire	
Mme Chantal DURAND	1 ^{ère} Adjointe au Maire	« Développement Economique, Emploi et Politique de la Ville »
M. Patrice GENTRIC	2 ^{ème} Adjoint au Maire	« Finances et Développement Durable »
Mme Marie-Paule de FABREGUES	3 ^{ème} Adjointe au Maire	« Solidarités et Santé »
M. Jean-Jacques GRESSIER	4 ^{ème} Adjoint au Maire	« Urbanisme, Cadre de vie et Anciens Combattants »
M. Michel DESTOUCHES	5 ^{ème} Adjoint au Maire	« Sports »
Mme Jeannine CHERY	6 ^{ème} Adjointe au Maire	« Petite enfance et Vie associative »
M. Patrice POSEZ	7 ^{ème} Adjoint au Maire	« Technologies de l'information et de la Communication »
Mme Virginie TOLLARD	8 ^{ème} Adjointe au Maire	« Vie scolaire et Pédagogique »
M. Pierre MARCHADIER	9 ^{ème} Adjoint au Maire	« Culture, Coopération internationale et Port de plaisance »
Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT	Conseillère Municipale	
Mme Nadine MIRALTO	Conseillère Municipale	
M. André BIZEUL	Conseiller Municipal	« Sécurité »
Mme Nadine CREUSOT	Conseillère Municipale	« Logement »
M. Jean-Marie PLATET	Conseiller Municipal	« Politique de la Ville »
Mme Chantal ALLAIN	Conseillère Municipale	« Jeunesse, Handicap et Sports »
M. Jean-Michel LAMBERT	Conseiller Municipal	
M. Boutaleb KADDANI	Conseiller Municipal	
M. Alain BARUGEL	Conseiller Municipal	
Mlle Isabelle PERCHE	Conseillère Municipale	
Mme Amèle SELLAM	Conseillère Municipale	
M. Francis SELLAM	Conseiller Municipal	« Pédagogique »
M. Brahim BAHMAD	Conseiller Municipal	
Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	Conseillère Municipale	
M. Marc VERSTRAETE	Conseiller Municipal	
M. Yves TAMET	Conseiller Municipal	
M. Benoit WILLOT	Conseiller Municipal	
Mme Florence WEISSLER-LOPEZ	Conseillère Municipale	
M. Gérard OUTTIER	Conseiller Municipal	
M. Olivier AUBRY	Conseiller Municipal	
Mme Sylvie MERCIER	Conseillère Municipale	
Mme Sandra GRELLIER	Conseillère Municipale	
M. Areski OUDJEBOUR	Conseiller Municipal	

* *
*

6 MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. LE DEPUTE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 6 et demande s'il y a des questions.

6	MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
<p><i>Le Conseil :</i></p> <p>– Modifie les noms de deux commissions définies à l'article 2 de la délibération en date du 27 mars 2008 modifiée par la délibération n°5 du 30 mars 2010 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• la commission « Développement économique et emploi » est désormais désignée « Développement Economique, Emploi et Politique de la Ville ». Sa composition n'est pas modifiée.• la commission « Vie Scolaire et Pédagogique » est désormais désignée « Vie scolaire, Pédagogique et Jeunesse »• la commission « Petite Enfance, Vie Associative et Culture » est désormais désignée « Petite Enfance, Vie Associative »• la commission « Jeunesse et Politique de la Ville » devient la commission « Culture, Coopération Internationale et Port de Plaisance » <p>– Sont désignés pour chacune des commissions ci-après :</p> <p>Commission « Vie Scolaire, Pédagogique et Jeunesse » : 7 membres</p>	

Votants	32
Bulletins blancs ou nuls	00
Suffrages exprimés	32

Mme Virginie TOLLARD, Adjointe au Maire	32 voix - élue
M. Francis SELLAM, Conseiller Municipal	32 voix - élu
Mme Nadine MIRAULT, Conseillère Municipale	32 voix - élue
Mme Chantal ALLAIN, Conseillère Municipale	32 voix - élue
Mme Amèle SELLAM, Conseillère Municipale	32 voix - élue
M. Areski OUDJEBOUR, Conseiller Municipal	32 voix - élu
M. Marc VERSTRAETE, Conseiller Municipal	32 voix - élu

Commission « Petite Enfance et Vie Associative » : 7 membres

Votants	32
Bulletins blancs ou nuls	00
Suffrages exprimés	32

Mme Jeannine CHERY, Adjointe au Maire	32 voix - élue
M. Jean-Michel LAMBERT, Conseiller Municipal	32 voix - élu
Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Conseillère Municipale	32 voix - élue
Mme Nadine CREUSOT, Conseillère Municipale	32 voix - élue
M. Boutaïeb KADDANI, Conseiller Municipal	32 voix - élu
Mme Marie-France ASTEGIANI-MERAIN, Conseillère Municipale	32 voix - élue
Mme Sandra GRELLIER, Conseillère Municipale	32 voix - élue

Commission « Culture, coopération internationale et port de plaisance » : 7 membres

Votants	32
Bulletins blancs ou nuls	00
Suffrages exprimés	32

M. Pierre MARCHADIER, Adjoint au Maire	32 voix - élu
M. André BIZEUL, Conseiller Municipal	32 voix - élu
Mme Nadine CREUSOT, Conseillère Municipale	32 voix - élue
Mme Nadine MIRAULT, Conseillère Municipale	32 voix - élue
M. Boutaïeb KADDANI, Conseiller Municipal	32 voix - élu
M. Marc VERSTRAETE, Conseiller Municipal	32 voix - élu
Mme Sylvie MERCIER, Conseillère Municipale	32 voix - élue

Commission « Technologies de l'Information et de la Communication » : 7 membres

Votants	32
Bulletins blancs ou nuls	00
Suffrages exprimés	32

M. Patrice POSEZ, Adjoint au Maire	32 voix - élu
M. Jean-Michel LAMBERT, Conseiller Municipal	32 voix - élu
M. Francis SELLAM, Conseiller Municipal	32 voix - élu
M. André BIZEUL, Conseiller Municipal	32 voix - élu
M. Brahim BAHMAD, Conseiller Municipal	32 voix - élu
M. Yves TAMET, Conseiller Municipal	32 voix - élu
Mme Sandra GRELLIER, Conseillère Municipale	32 voix - élue

Commission « Sports » : 7 membres

Votants	32
Bulletins blancs ou nuls	00
Suffrages exprimés	32

--

M. Michel DESTOUCHES, Adjoint au Maire	32 voix – élu
Mme Chantal ALLAIN, Conseillère Municipale	32 voix – élue
Mme Nadine CREUSOT, Conseillère Municipale	32 voix – élue
M. Alain BARUGEL, Conseiller Municipal	32 voix – élu
Mme Liliane MOUGEOT DAMIDOT, Conseillère Municipale	32 voix – élue
M. Yves TAMET, Conseiller Municipal	32 voix – élu
M. Olivier AUBRY, Conseiller Municipal	32 voix – élu

* *
*

7 REMPLACEMENT DE MADAME EMMANUELLE CONRAD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

M. LE DEPUTE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 7 et demande s'il y a des questions.

7	REEMPLACEMENT DE MADAME EMMANUELLE CONRAD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES
<i>Le Conseil :</i>	
– Désigne M. Francis SELLAM comme son représentant au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles.	
Unanimité	

* *
*

8 COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. LE DEPUTE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 8 et demande s'il y a des questions.

8	COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
<i>Le Conseil :</i>	
– Après avoir décidé à l'unanimité de voter à mains levées,	
Ont été élus membres de la Commission d'Appel d'Offres par 33 voix pour et 0 voix contre :	
<u>Titulaires</u>	
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER – Adjoint au Maire	
Monsieur Patrice GENTRIC – Adjoint au Maire	
Monsieur André BIZEUL – Conseiller Municipal	
Monsieur Marc VERSTRAETE – Conseiller Municipal	
Monsieur Olivier AUBRY – Conseiller Municipal	
<u>Suppléants</u>	
Madame Jeannine CHERY – Adjointe au Maire	
Monsieur Jean-Marie PLATET – Conseiller Municipal	
Madame Marie-Paule de FABREGUES – Adjointe au Maire	
Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN – Conseillère Municipale	
Monsieur Areski OUDJEBOUR – Conseiller Municipal	
Unanimité	

--

* *
*

9 INDEMNITES DE FONCTIONS ATTRIBUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS AU MAIRE

M. LE DEPUTE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 9 et demande s'il y a des questions.

9	INDEMNITES DE FONCTIONS ATTRIBUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS AU MAIRE	
<i>Le Conseil :</i>		
– Fixe les indemnités de fonction des élus de la manière suivante à compter du mois du juillet 2011.		
		% l'indice 1015
Indemnités de fonction du Maire		65 %
Indemnité de fonction des Maire adjoints		24,5 %
Indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués		5,401 %
– Ces indemnités feront l'objet d'une majoration de 15% accordée aux communes chefs-lieux de canton.		
pour	31	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, M. André BIZEUL, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Francis SELLAM, M. Brahim BAHMAD ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET, M. Benoit WILLOT (liste « Joinville en Mouvement »). M. Gérard OUTTIER, M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Mme Sandra GRELLIER, M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »).
contre	-	-
abstention	1	M. Marc VERSTRAETE (liste, Joinville en Mouvement »)

* *
*

10 TRANSFERT DES ACTIVITES DE LA CAISSE DES ECOLES VERS LA VILLE

Mme Florence WEISSLER LOPEZ entre en séance.

M. LE DEPUTE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 10 et demande s'il y a des questions.

10	TRANSFERT DES ACTIVITES DE LA CAISSE DES ECOLES VERS LA VILLE	
<i>Le Conseil :</i>		
–.Prend acte du transfert des activités de la Caisse des Ecoles à la Ville à la date du 1 ^{er} novembre 2011 selon les modalités suivantes :		
– Les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement dont la date du fait générateur et des droits acquis est antérieure au 1 ^{er} novembre 2011 seront à la charge de la Caisse des Ecoles.		
- Les dépenses et recettes d'investissement non mandatées au 1 ^{er} novembre 2011 seront comptabilisées sur le budget de la Ville.		
– Accepte le transfert, avec une date d'effet au 1 ^{er} novembre 2011, de l'ensemble des marchés, contrats et biens liés aux activités de la Caisse des Ecoles et autorise le Maire à signer les actes et avenants nécessaires à ce transfert.		
– Autorise le Maire à dresser un état patrimonial de la Caisse des Ecoles, en accord avec cette dernière et à		

effectuer toutes les actes nécessaires à la mise en affectation d'éléments d'actif dans le budget de la Ville.

– Décide de verser une avance de trésorerie remboursable exceptionnelle à la Caisse des Ecoles d'un montant maximum de 100 000 euros.

Unanimité

* *
*

11 TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE – ANNEE 2011/2012

Mme Virginie TOLLARD donne lecture de l'exposé n° 11 et demande s'il y a des questions.

11	CONVENTION AVEC LA VILLE DE PARIS – ESPACE NATURE DUBREUIL														
<i>Le Conseil :</i>															
– Fixe les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1 ^{er} novembre 2011 comme suit :															
<table border="1"><thead><tr><th>QUOTIENT FAMILIAL</th><th>TARIF par repas</th></tr></thead><tbody><tr><td>A</td><td>4,42 €</td></tr><tr><td>B</td><td>3,96 €</td></tr><tr><td>C</td><td>3,34 €</td></tr><tr><td>D</td><td>2,52 €</td></tr><tr><td>E</td><td>1,48 €</td></tr><tr><td>Projet d'Accueil Individualisé</td><td>1,11 €</td></tr></tbody></table>		QUOTIENT FAMILIAL	TARIF par repas	A	4,42 €	B	3,96 €	C	3,34 €	D	2,52 €	E	1,48 €	Projet d'Accueil Individualisé	1,11 €
QUOTIENT FAMILIAL	TARIF par repas														
A	4,42 €														
B	3,96 €														
C	3,34 €														
D	2,52 €														
E	1,48 €														
Projet d'Accueil Individualisé	1,11 €														
Ces tarifs sont applicables à l'ensemble des enfants dont les parents sont résidents Joinvillais ou travaillent/étudient à Joinville.															
– Le tarif dit F sera appliqué aux autres enfants est de 5,41 €															
– Si une convention de réciprocité de recouvrement des tarifs de la restauration scolaire est dûment signée entre la commune de résidence et la Ville, alors les enfants se verront appliquer les tarifs définis en article 1 et la commune de résidence versera à la Ville la différence avec le tarif F.															
– Les enseignants déjeunant dans les restaurants scolaires de la Ville, conformément à la convention conclue le 21 septembre 2010 avec le Rectorat de l'Académie de Créteil, paieront leur repas au tarif A de la grille des quotients familiaux sauf si leur indice de rémunération est inférieur à 466, ils bénéficieront alors du tarif C.															
– Les agents communaux exerçant leurs fonctions dans les établissements scolaires de la commune, paieront un tarif de 2,96 € pour les repas pris sur (place).															
pour	31 M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, M. André BIZEUL, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Francis SELLAM, M. Brahim BAHMAD ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Marc VERSTRAETE, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Yves TAMET, M. Benoit WILLOT (liste « Joinville en Mouvement »). M. Gérard OUTTIER, M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »).														

--	--	--

contre	-	-
abstention	02	Mme Sylvie MERCIER, Mme Sandra GRELLIER,(liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

12 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2011 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2011

M. LE DEPUTE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 12 et demande s'il y a des questions.

12	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2011 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2011	
<i>Le Conseil :</i>		
– Adopte, par chapitres, la décision modificative n°1 au budget primitif de la commune pour l'exercice 2011, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :		
	• en recettes :	680 884.90 €
	• en dépenses :	680 884.90 €
Dont :		
	• en section de fonctionnement :	241 023.54 €
	• en section d'investissement :	439 861.36 €
pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, M. André BIZEUL, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Francis SELLAM, M. Brahim BAHMAD ;
contre	-	-
abstention	10	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Marc VERSTRAETE, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Yves TAMET, M. Benoit WILLOT (liste « Joinville en Mouvement »). M. Gérard OUTTIER, M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Mme Sandra GRELLIER, M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »).

* *
*

13 AVIS RELATIF A LA DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU REGISSEUR DE LA REGIE DES PRODUITS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

M. LE DEPUTE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 13 et demande s'il y a des questions.

13	AVIS RELATIF A LA DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU REGISSEUR DE LA REGIE DES PRODUITS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES	
<i>Le Conseil :</i>		
– Emet un avis favorable sur la demande de remise gracieuse formulée par Madame SPINELLI Murielle, Régisseur Titulaire de la régie de recettes des produits des manifestations culturelles pour un montant de 510,00 € (cinq cent dix euros).		
– Dit que le dossier sera transmis au Trésor Public pour instruction auprès du Trésorier-payeur général de la		

--

demande de remise gracieuse du régisseur.
Unanimité

* *
*

14 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE PRIMAIRE BERNARD PALISSY

Mme Virginie TOLLARD donne lecture de l'exposé n° 14 et demande s'il y a des questions.

14	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE PRIMAIRE BERNARD PALISSY
<i>Le conseil :</i> – Décide d'allouer une subvention de 153 € à l'école primaire Bernard Palissy.	
Unanimité	

* *
*

15 TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 15 et demande s'il y a des questions.

15	TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT
<i>Le Conseil :</i> – Décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la Taxe d'Aménagement avec un taux de 5%. – Décide de fixer un forfait de 5 000 € par emplacement de stationnement créé non compris dans la surface fiscale.	
Unanimité	

* *
*

16 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CREATION D'UN AUVENT SUR L'ENTREE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PARANGON

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 16 et demande s'il y a des questions.

16	AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CREATION D'UN AUVENT SUR L'ENTREE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PARANGON
<i>Le Conseil :</i> –.Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élú ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élú remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à déposer, au nom de la Commune, une déclaration préalable pour la pose d'un auvent à l'entrée de l'école primaire du Parangon et à signer tous documents s'y rapportant.	
Unanimité	

--

* *
*

17 CONTRAT DE PERFORMANCE AVEC L'AGNECE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME) POUR L'ELABORATION D'UN PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 17 et demande s'il y a des questions.

17	CONTRAT DE PERFORMANCE AVEC L'AGNECE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME) POUR L'ELABORATION D'UN PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
<p><i>Le Conseil :</i></p> <p>– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer un à signer contrat de performances, et tous documents s'y rapportant, d'une durée de 5 ans avec l'ADEME avec un objectif minimum de réduction des déchets de 7%.</p> <p>– Rappelle que la collectivité devra produire, au cours de la première année d'application du contrat de performances, les différents éléments prévus par le système d'aide de l'ADEME, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ un programme de prévention des déchets conforme au référentiel ADEME, ○ des objectifs de résultats annuels conformes à l'objectif global de réduction de 7%, ○ les indicateurs de suivi du programme et leur évaluation pour l'année de référence ○ la matrice des coûts remplie pour l'année 1. 	
Unanimité	

* *
*

18 AVIS SUR LE PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE D'ILE DE FRANCE

M. LE DEPUTE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 18 et demande s'il y a des questions.

18	AVIS SUR LE PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE D'ILE DE FRANCE	
<p><i>Le Conseil :</i></p> <p>– Emet un avis favorable sur le projet de plan stratégique régional de santé d'Ile de France sous les réserves suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Eviter que le rapprochement et la fusion dans un contexte de rationalisation de l'offre hospitalière n'accentue la fracture territoriale existante dans la répartition de l'offre de soin. Nous pensons par exemple que le service de chirurgie cardiaque du CHU Henri Mondor sur notre territoire doit absolument être maintenu. ○ Porter une attention particulière à l'accessibilité financière à l'offre de soins de ville. ○ Renforcer sa vision stratégique notamment sur les modalités d'accompagnement de la personne handicapée au domicile ou dans le domaine ambulatoire. 		
pour	24	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine

		CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, M. André BIZEUL, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Francis SELLAM, M. Brahim BAHMAD ; M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
contre	05	M. Marc VERSTRAETE, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Yves TAMET, M. Benoit WILLOT (liste « Joinville en Mouvement »). Mme Sylvie MERCIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »).
abstention	04	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Joinville en Mouvement ») Mme Sandra GRELLIER, M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

19 RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE DEPUTE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 19 et demande s'il y a des questions.

19	RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS			
<i>Le Conseil :</i>				
– Le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1 ^{er} octobre 2011 :				
EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Attaché territorial	13		1	14
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	4		2	6
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	19		4	23
Technicien principal 2 ^{ème} classe	7		1	8
Technicien	5		1	6
Agent de maitrise principal	8		1	9
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	7		1	8
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	7		1	8
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	7		3	10
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	105		2	107
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	24		6	30
Médecin de 1 ^{ère} classe	0		1	1
Médecin de 2 ^{ème} classe	1	1		0
Educateur des activités physiques et sportives	1		1	2
Professeur d'enseignement artistique hors classe	0		1	1
Unanimité				

M. LE DEPUTE-MAIRE et M. Alain BARUGEL quittent la séance. Le Conseil à l'unanimité confie la présidence du Conseil à Mme Chantal DURAND, première adjointe au Maire.

* *

*

20 RETRAIT DE LA PARCELLE T20 DU LOTISSEMENT DE LA VILLA ROUSSEAU

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 20 et demande s'il y a des questions.

20	RETRAIT DE LA PARCELLE T20 DU LOTISSEMENT DE LA VILLA ROUSSEAU
<i>Le Conseil :</i>	
<ul style="list-style-type: none">- Décide le retrait de la parcelle cadastrée T20 d'une surface de 486m² du lotissement de la Villa Rousseau à laquelle elle appartient.- Décide le retrait de l'Association des propriétaires de la Villa Rousseau à laquelle elle appartient.- Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents permettant ce retrait notamment l'acte joint à la présente délibération.	
Unanimité	
<i>En l'absence de M. Olivier DOSNE et de M. Alain BARUGEL</i>	

M. LE DEPUTE-MAIRE et M. Alain BARUGEL entrent en séance. M. LE DEPUTE-MAIRE reprend la présidence de séance.

* *
*

21 VŒU RELATIF A LA REOUVERTURE IMMEDIATE DE LA 6^{EME} CLASSE SUR L'ECOLE MATERNELLE P'TIT GIBUS

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 21.

21	VŒU RELATIF A LA REOUVERTURE IMMEDIATE DE LA 6 ^{EME} CLASSE SUR L'ECOLE MATERNELLE P'TIT GIBUS
<ul style="list-style-type: none">- Déploire qu'une fermeture de classe soit décidée sur constat de rentrée à l'école maternelle P'tit Gibus portant les effectifs par classe à 30,6 enfants, au-delà du seuil préconisé par l'Education Nationale en maternelle de 30 élèves par classe.- S'oppose à la fermeture de cette 6^{ème} classe et demande à l'Inspection d'Académie du Val-de-Marne sa réouverture immédiate.- Décide de transmettre le présent vœu à Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Val-de-Marne, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative.	
Unanimité	

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE DEPUTE-MAIRE : M. WILLOT, voulez-vous poser vos questions, s'il vous plaît ?

Question Du groupe	Affichage libre
	Il y avait dans la commune de Joinville-le-Pont plusieurs panneaux d'affichage libre

<p>« Joinville en Mouvement »</p>	<p>pour les associations. Ils étaient placés à quelques coins stratégiques afin de permettre une information rapide des passants. Quelques semaines après l'élection municipale de 2008, le panneau situé à l'entrée du RER était supprimé. Au début de l'année, celui situé rue de Paris a été démonté. Cet été, c'est celui du boulevard de Polangis dont j'ai constaté la disparition...</p> <p>Pourtant, en application de la loi du 29 décembre 1979, du décret du 25 février 1982 et de l'article 581 du code de l'environnement, chaque commune doit « réserver à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif » des panneaux. Leur superficie doit être d'au moins 17 mètres carrés pour ce qui concerne Joinville-le-Pont et aucun point de la ville ne doit être situé à plus d'un kilomètre d'un panneau d'affichage.</p> <p>Pouvez-vous nous faire savoir ce qui a motivé la destruction de ces panneaux et nous indiquer ce qu'il en est du respect, à Joinville, des dispositions du décret (surface et implantation des panneaux) ?</p>
<p>Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>Tout d'abord, je souhaiterais vous signaler que, sur la forme, les dispositions du décret du n°82-220 du 25 février 1982 sur les emplacements de l'affichage d'opinion et des associations sans but lucratif que vous citez, ont été abrogées le 16 octobre 2007. C'est dorénavant le Code de l'environnement qui régit à son article R581-2 l'affichage d'opinion.</p> <p>Cet article dispose que les villes de plus de 10 000 habitants, ce qui est notre cas, doivent mettre à disposition 12 mètres carrés d'affichage plus 5 mètres carrés par tranche de 10 000 habitants au-delà de 10 000 habitants. Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas dépassé les 20 000 habitants : notre obligation en la matière est donc de 12m2 et non de 17m2 comme vous le prétendez.</p> <p>Joinville dispose de 9 panneaux d'affichage libre pour une surface totale de 24m2 soit le double de son obligation. En tout point de la ville, vous vous situez à moins d'1 km de l'un deux. La Ville respecte donc la loi.</p> <p>Je vous signale par ailleurs que si la Ville doit respecter la loi, les utilisateurs de ces panneaux le doivent aussi. C'est malheureusement peu souvent le cas. En effet la Zone de Publicité Restreinte prévoit que les affiches d'un même utilisateur ne doit pas dépasser la moitié du panneau, que les affiches doivent être installées au maximum 48h avant la manifestation annoncée et enlevées le jour de la manifestation, que l'affichage doit faire l'objet d'une déclaration, et non bien entendu d'une autorisation, en Mairie. Je suis certain que vous respecterez ces dispositions lors des prochaines primaires du Parti Socialiste !</p> <p>Je suis extrêmement soucieux de la capacité que peuvent avoir les associations Joinvillaises de diffuser de l'information. A ce titre nous procédons tous les ans à un nombre très important de copies d'affiches et de tracts pour leur compte. Dans le cadre du renouvellement du marché de mobilier urbain, qui vient d'être attribué à l'entreprise Decaux, nous avons spécifiquement prévu 14 panneaux d'affichage associatifs sous vitrine de verre. Ce nouveau vecteur de communication démontre la volonté de mon équipe de donner aux associations de la Ville les outils de leur développement.</p>
<p>Question Du groupe « Joinville en Mouvement »</p>	<p>Aménagement du carrefour Leclerc / Barbusse / Berteaux</p> <p>À l'initiative de parents d'élèves, une pétition a été signée par des riverains et usagers du carrefour à l'angle de la rue Henri Barbusse, du boulevard du maréchal Leclerc et du boulevard Maurice Berteaux à Saint Maur des Fossés et vous a été transmise. Les pétitionnaires réclament un réaménagement des traversées, particulièrement difficiles et souvent dangereuses pour les nombreux usagers des équipements publics du quartier, particulièrement les enfants qui se rendent à l'école du Parangon.</p> <p>Le lendemain de la rentrée scolaire, une panne des feux tricolores a ainsi conduit deux enfants à renoncer à se rendre à l'école, incapables qu'ils étaient de traverser.</p> <p>Pouvez-vous nous faire savoir si vous comptez apporter une réponse aux demandes</p>

	légitimes des utilisateurs de ce carrefour ?
Réponse de M. LE MAIRE	J'ai déjà saisi par courrier le Président du Conseil Général de cette problématique légitime. C'est en effet lui et lui seul qui, gestionnaire de la voie, peut aménager les traversées piétonnes. Les excellents rapports que j'entretiens avec lui me permettront, j'en suis certain, de faire entendre notre revendication.
Question Du groupe « Joinville en mouvement »	<p>Étude de l'Actep sur la « reconquête » de l'autoroute A4</p> <p>Lors du conseil municipal du 24 mai 2011, sur ma demande, vous déclariez « jamais Joinville n'acceptera sur ces délaissés d'autoroute, des bureaux ou des constructions. »</p> <p>Or, l'Actep (Association des collectivités territoriales de l'Est parisien), dont Joinville-le-Pont est membre a lancé, le 21 juillet 2011 un appel d'offre pour, selon ses termes, une « étude de reconquête de l'autoroute A4: vers une avenue métropolitaine » dont le budget a été estimé à 669 000 euros.</p> <p>Le document de base, daté du 22 juin 2010, présente le projet qui fera l'objet de cette étude en ces termes : « Reconquête urbaine des talus et délaissés ; Valorisation du foncier disponible au niveau des délaissés ; Construction sur les rives de l'avenue, nouveaux espaces publics... »</p> <p>Pouvez-vous nous faire savoir si l'engagement d'une telle étude a été approuvé par les représentants de Joinville au sein de l'Actep ?</p>
Réponse de M. LE MAIRE	<p>J'ai déjà eu maintes fois l'occasion de me prononcer sur cette question et pas seulement à votre demande. Je réitère mon appel à la responsabilité : cessez d'agiter les peurs ! Il n'est pas question de construire des bâtiments sur les délaissés d'autoroutes Joinvillais. Le Plan Local d'Urbanisme de Joinville l'interdit et je maintiendrai cette interdiction. Je regrette donc que considériez ces problématiques locales sans prendre le recul et la rigueur nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étude de l'ACTEP ne parle pas de valorisation uniquement en construction, mais aussi en espaces publics. A ce titre c'est une bonne chose car Joinville doit pouvoir valoriser ses délaissés. Je me bats pour cela depuis maintenant 3 ans et je compte bien arriver à mes fins. - L'étude de l'ACTEP ne concerne pas que les délaissés d'autoroute de Joinville. Toute l'A4 est concernée et certaines communes membres de l'ACTEP ont bien le droit de valoriser leur foncier avec des constructions si elles le souhaitent.
Question Du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »	<i>Pouvez-vous faire le point sur la construction du gymnase que vous prévoyez de bâtir rue de Paris, à l'emplacement de l'ancienne gendarmerie ?</i>
Réponse de M. LE MAIRE	<p>Le point sur ce dossier a été fait par M. Jean-Jacques GRESSIER lors de la dernière séance de la commission urbanisme et cadre de vie (à laquelle manifestement votre groupe n'était pas représenté).</p> <p>Je vais donc refaire un point sur ce sujet. L'équipe de maîtrise d'œuvre a remis au début du mois de juillet, conformément au contrat qui nous lie, une première mouture du projet, celle qui précède le dépôt du permis de construire. J'ai dû rejeter les éléments qui nous ont été rendus pour plusieurs raisons. Une raison technique, tout d'abord, car de nombreuses imprécisions venaient émailler le dossier et une raison financière, ensuite, car les coûts de construction annoncés dépassaient de quasiment 50% l'enveloppe de travaux fixée. S'il est normal que l'enveloppe puisse varier sur un projet de cette ampleur, je n'engagerai pas la commune sur un financement déraisonnable. C'est une question de responsabilité.</p> <p>Nous avons donc demandé à l'architecte de revoir sa copie. Le cabinet SERADJI nous a rendu, il y a quelques jours, une nouvelle version que nous étudions. Il n'y a que deux échappatoires possibles : soit le projet revient dans l'épure initialement prévue et nous entamerons les étapes de dépôt du permis et le choix de l'entreprise de travaux, soit ce n'est pas le cas, et nous changerons d'équipe de maîtrise</p>

--

	d'œuvre en lançant un nouveau concours. Une chose est certaine : cet équipement est important pour la Ville et mon équipe et moi-même sommes déterminés à le lancer.
--	--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45 ;

Le Secrétaire de Séance

Isabelle PERCHE

Le Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE